

# MÉMENTO

## POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

### TOUTES LES INFOS UTILES

Ce document contient des [liens internet](#) et est à conserver toute l'année!

La rentrée scolaire aura lieu pour toutes les classes le

**LUNDI 19 août 2024**

Tous les élèves commenceront les cours à **8H**;

#### **LIEU DES COURS ET ENSEIGNANT-E-S TITULAIRE-S :**

1P/2P	Ecole de Courtemâche (Sophie Varrin et Lola Maillat)
3P	Ecole de Buix (Amélie Meusy)
4P	Ecole de Buix (Mathilde Weber)
5P	Ecole de Montignez (Léna Voisard et Oxana Zwahlen)
6P	Ecole de Courchavon (Lorraine Charmillot)
7P	Ecole de Courtemâche (Hildegarde Lièvre)
8P	Ecole de Courtemâche (Sara Ajaraam)

#### **VACANCES SCOLAIRES ET AUTRES CONGÉS :**

Automne	du lu 14 au ve 25 octobre 2024
Noël	du lu 23 décembre 2024 au ve 3 janvier 2025
Hiver	du lu 24 au ve 28 février 2025
Pâques	du ve 18 avril au ve 2 mai 2025
Ascension	je 29 et ve 30 mai 2025
Pentecôte	lu 9 juin 2025
Fête-Dieu	je 19 et ve 20 juin 2025
Été	du lu 7 juillet au ve 15 août 2025
Rentrée	lu 18 août 2025

Les 1er novembre, lundi de St-Martin, mardi après-midi de Carnaval, 1er mai et 23 juin sont aussi fériés.

## TÉLÉPHONES

ÉCOLES : à appeler si votre enfant est absent			
Buix		032 475 52 12	
Courchavon		032 466 22 11	
Courtemaîche		032 466 39 58	
Montignez		032 475 57 27	
ENSEIGNANTS • TES			
Ajaaram	Sara	078 874 91 60	8P
Amstutz	Léna	078 901 53 49	auxiliaire 7P / 3P
Corvasce	Déborah		auxiliaire 4P
Charmillot	Lorraine	032 475 52 63	6P
Lièvre	Hildegarde	032 466 23 10	Directrice / 7P
Maillat	Lola	079 957 51 49	1P-2P / 6P / 8P anglais
Meusy	Amélie	078 610 26 98	3P
Plumey	Lucine	077 420 16 49	activités créatrices
Richard	Sylvie		enseignante d'appui
Scherler	Coralie	079 261 68 69	enseignante de soutien
Staub	Romane		auxiliaire 12P / 5P / 6P / 8P
Varrin	Sophie	079 636 06 21	1P-2P
Voisard	Léna	077 523 89 34	5P
Weber	Mathilde	079 912 75 59	4P
Zwahlen	Oxana	079 792 19 12	5P / 7P anglais
TRANSPORTS : à appeler si votre enfant ne prend pas le transport			
Bus Crétin	079 609 66 40 (blanc)	079 433 26 35 (gris)	
Car Postal		076 326 50 57	
COMMISSION D'ÉCOLE			
Cerf	Yann		Président
Rondez	Marielle		Vice-Président
Charmillot	Vanessa		Secrétaire
Ramseyer	Nadège		Membre
Meusy	Marie		Membre
Amstutz	Rolf		Représentante commune Courchavon-Mormont
			Représentante commune Basse-Allaine
REPRÉSENTANTS DES PARENTS			
Spitznagel	Anouk		Représentante parents Courchavon- Mormont
Chapuis	Pauline		Représentante parents Basse-Allaine

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :

Pour toutes interrogations concernant un problème que votre enfant pourrait avoir en classe, nous vous prions de prendre contact en premier lieu avec l'enseignante qu'il avait en classe à ce moment-là.

## MATÉRIEL À AVOIR À LA MAISON POUR LES DEVOIRS :

Votre enfant a besoin d'un matériel minimum à la maison afin de faire correctement son travail. Voici une liste non exhaustive mais de base :

dès la 3P :

- crayon de papier
- gomme
- crayons de couleur
- feuilles de papier
- règle
- colle
- paire de ciseaux
- dictionnaire (un premier dictionnaire avec illustrations -> Larousse débutants ou Larousse junior par exemple)

en plus dès la 5P :

- dictionnaire un peu plus complet
- Bescherelle ou Larousse de la conjugaison
- équerre avec rapporteur intégré

## CHANGEMENT D'ADRESSE, DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE OU D'ADRESSE MAIL

Il est très important de nous communiquer (à l'enseignante **et** à la direction) tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de mail.

**Nous envoyons désormais le plus souvent possible par mail les diverses informations ou documents usuels, il est donc indispensable que nous ayons les bonnes indications.**

## OBJETS, VÊTEMENTS ET CHAUSSURES TROUVÉS

Les affaires trouvées sont posées dans l'entrée de chaque école. À la fin de l'année, si des vêtements ou chaussures n'ont pas été récupérés, ils seront donnés à Emmaüs.

## PHOTOGRAPHIE ET VIDÉO

Pour garantir la protection de la personnalité, **les parents qui sont d'accord que leur enfant soit photographié ou filmé** dans le cadre des activités scolaires **sont priés de le signaler** à l'enseignant-e en début d'année scolaire **par le biais du carnet de devoirs.**

## RESPONSABILITÉ DES ENSEIGNANTES

Les enseignants sont responsables de votre enfant **durant le temps scolaire uniquement**, selon l'horaire reçu. Les enfants qui viennent tôt à l'école ou qui s'attardent après la fin des cours sont sous la responsabilité des parents.

## ABSENCES

En cas de maladie ou de rendez-vous chez le médecin, dentiste... les parents avertissent l'enseignant-e avant le début des cours (voir n° tel des écoles) ainsi que le bus si besoin.

En cas d'absences répétitives selon un horaire fixe (logopédie, ergothérapie...), un seul mot d'excuse en début d'année suffit.

Pour les élèves de 3P à 8P, les excuses sont à inscrire à la fin du carnet de devoirs (pages prévues à cet effet).

Pour les élèves de 1P-2P, un mot écrit doit être transmis à l'enseignante.

Lorsque l'absence dépasse 10 jours, un certificat médical doit être transmis à l'enseignante.

les enfants **malades** guérissent mieux à la **maison...**



## DEMANDE DE CONGÉ SPÉCIAL

Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.

Les parents doivent utiliser le formulaire intitulé « demande de congé spécial » qu'ils peuvent se procurer sur le site de la commune de Basse-Allaine : [Site de Basse-Allaine](#) ou auprès de la direction : [ep.basseallaine@edu.jura.ch](mailto:ep.basseallaine@edu.jura.ch)

Le formulaire ainsi qu'une lettre de motivation écrite et d'éventuelles attestations sont à envoyer à la direction : école primaire, rue de l'école 3, 2923 Courtemaiche ou à [ep.basseallaine@edu.jura.ch](mailto:ep.basseallaine@edu.jura.ch)

La durée maximale des congés accordés à un élève ne pourra pas être supérieure à **8 jours par cycle** (1<sup>er</sup> cycle -> 1P à 4P / 2<sup>ème</sup> cycle -> 5P à 8P).

La direction est compétente pour octroyer des congés jusqu'à cinq jours.

Pour des congés excédant cette durée, la compétence est dévolue au Service de l'enseignement.

## AUTORISATIONS DE CONGÉ SANS JUSTIFICATION (SELON ART. 93 DE L' OS)

« Art. 93<sup>1</sup> : Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé au maximum par année scolaire. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées. Le Département arrête les directives nécessaires ».

Les coupons sont à télécharger sur le site de Basse-Allaine : [Congé sans justification](#), puis à remplir et à transmettre à la Direction par le biais de l'enseignant-e minimum 10 jours avant.

## DIVERSES INFORMATIONS SUR LE SITE DU SERVICE DE L' ENSEIGNEMENT

Vous trouverez ici des liens et des documents intéressants concernant la scolarité de votre enfant : [Infos Parents](#)

## **TRANSPORTS SCOLAIRES : SEULEMENT POUR ALLER DE LA MAISON À L'ÉCOLE ET RETOUR !!**

Les enfants se déplacent jusqu'à leur classe en transport scolaire. L'horaire suivra. Cependant, il est conseillé d'être dans la cour de l'école 5 minutes avant le départ du bus. Les enfants respectent les règles de sécurité : attendre l'arrêt du bus/du car avant de s'en approcher !!!

**Rappel** : durant les 2-3 premières semaines de la rentrée, il peut y avoir des ajustements d'horaire. Nous vous remercions de votre compréhension.

**Autre Rappel** : les enfants ne peuvent pas utiliser les transports scolaires pour faire un autre trajet que maison – école – maison. Les demandes particulières sont à adresser à la Commission d'école qui statuera: Yann Cerf, chemin du réservoir 19, 2923 Courtemaiche

## **SÉCURITÉ**

**Cours des écoles : Rappel** : les cours des écoles sont utilisées par des enfants. Les véhicules, s'ils sont vraiment obligés d'y entrer, doivent se déplacer au pas.

**De plus, les cours des écoles sont sans surveillance avant et après les heures de classe.**

Nous vous demandons donc de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école et d'exiger leur retour à la maison dès la fin des cours. Cela évite bien des soucis.

Pour les élèves de 1P-2P, l'accueil commence :

le matin :               dès 8h (école à 8h30)

l'après-midi :       dès 13h20 (école à 13h35)

## **ASSURANCES**

En cas **d'accident** survenu lors d'activités scolaires, l'assurance complémentaire de chaque commune (Basse-Allaine+Courchavon) intervient après l'assurance privée des parents. L'accident doit être annoncé, via le formulaire : **Déclaration d'accident**, à la direction.

Cette assurance ne couvre toutefois pas les transports d'élèves effectués par les parents. Il est donc recommandé de contracter une « **assurance occupant** » dans le contrat **d'assurance voiture si vous devez transporter des enfants lors d'activités scolaires.**

**Domages à autrui** : les frais liés à des blessures causées par un élève à un autre élève sont couverts par les assurances des parents.

**Dégâts matériels** : les dégâts causés par un élève au bâtiment de l'école ou sur du matériel scolaire sont couverts par l'assurance RC des parents.

**Rappel** : En cas de **traitement dentaire**, une contribution communale peut être demandée sous certaines conditions. Voir sous santé scolaire.

## APPAREILS NUMÉRIQUES

Durant les heures de classe, de récréation, et dès l'arrivée dans l'enceinte de l'école, les **appareils numériques, les téléphones et les montres connectées** sont éteints et rangés dans les sacs d'école. En cas de non respect de ces prescriptions, l'appareil sera confisqué et pourra être récupéré par les parents auprès de la direction. L'utilisation de ces appareils est également interdite dans les bus scolaires ainsi que dans le car postal.

**Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de l'école ou dans les bus.**

## SANTÉ SCOLAIRE

Pour le bien-être et le bon développement de votre enfant, il est important de respecter son besoin de bouger, ses heures de sommeil et de veiller à son équilibre alimentaire.

Vous pouvez aussi retrouver toutes les informations sur le site du canton : [Santé scolaire](#)

**L'infirmière scolaire** est à disposition des élèves, des enseignants et des parents. Elle entreprend des actions de dépistage, de prévention, de conseil, d'information et d'éducation à la santé. L'infirmière responsable de notre cercle est Mme Séverine Studer Fridez. Votre enfant a la possibilité de la rencontrer lors des permanences, environ toutes les six semaines. Si vous le désirez, vous pouvez la joindre à [severine.fridezstuder@jura.ch](mailto:severine.fridezstuder@jura.ch)

**Le médecin scolaire** : D<sup>resse</sup> Alina Bogaru, rte de Belfort 41, 2900 Porrentruy

**Clinique dentaire** : Une fois par année a lieu un examen de dépistage auquel est soumis chaque élève. Le carnet dentaire est un document officiel qui, après la visite dentaire, doit être signé par les parents et rendu au plus vite aux enseignants. Les parents peuvent bénéficier d'une aide financière. Ils doivent adresser le formulaire disponible sous infos et formulaires sur le lien suivant et appeler : [Demande auprès de la commune](#) au plus tard 3 mois après la date de facturation.

**Education sexuelle** : L'école participe à l'éducation sexuelle des élèves. La loi sur l'école obligatoire précise que les élèves reçoivent à plusieurs stades de la scolarité une information sur la sexualité. Pour respecter la sensibilité et la conviction de chaque famille, les parents ont toutefois la possibilité de dispenser leur enfant de cet enseignement en informant l'enseignante avant les cours. Les éducatrices en santé sexuelle de notre cercle scolaire sont : Mme Surmont Agathe (2P) et Céline Buchwalder (6P et 8P)

**Poux** : Merci d'informer rapidement l'enseignante de votre enfant en présence de poux. Diverses informations et conseils sont à disposition sur le site suivant : [Prévention des POUX](#)

**Médicaments et pansements**: Les parents qui ne souhaitent pas qu'en cas de blessure, les enseignantes utilisent un désinfectant ou des pansements sur leur enfant doivent l'annoncer à l'enseignante.

## **CRÈCHE / THÉRAPIES ET AUTRES SUIVIS**

En cas de changement d'horaire (course d'école, piscine, patinoire, pique-nique, spectacle, etc...), il revient **aux parents** d'avertir ces différentes instances.

## **VISITES EN CLASSE**

Chaque année, diverses personnes interviennent dans les classes : les policiers pour l'éducation routière, une nutritionniste, la conseillère pédagogique, la médiatrice, l'infirmière scolaire, la maitresse d'éducation sexuelle, des stagiaires et leurs référents, des remplaçants, la photographe...

## **VÉLO – TROTTINETTE**

Les enfants peuvent venir à l'école, sous la responsabilité des parents :

- en vélo : dès la 6P
- en trottinette : dès la 4P

Dans les deux cas, le port du casque est **FORTEMENT** recommandé !

## HORAIRES GÉNÉRAUX DES CLASSES DE BASSE-ALLAINE POUR 2024-2025

Nous vous rappelons que les bus scolaires et le car postal ne peuvent être utilisés que pour faire les trajets : lieu de domicile – école – lieu de domicile !

Nous ne pouvons plus prendre en compte toutes les spécificités de chaque famille. Chaque enfant aura un horaire depuis son lieu de domicile seulement.

Cependant, nous avons un accord avec l'UAPE. Mais c'est à vous, parents, de nous informer de tous les jours où votre enfant se rend à l'UAPE et cela jusqu'au 30 juin.

Des demandes spéciales peuvent cependant être faites jusqu'au 15 juin auprès de la Commission d'école qui statuera.

	matin	après-midi	congé
1P Courtemaiche Sophie et Lola	lu, me et ve : 7h50-11h20	ma, je : 13h20-14h55	Lundi et vendredi après-midi, mardi et jeudi matin
2P Courtemaiche Sophie et Lola	tous les matins : 7h50-11h20	lu, je : 13h20-14h55	Mardi, et vendredi après-midi
3P Buix Amélie	tous les matins : 8h-11h30	lu et je : 13h30-15h05	Mardi et vendredi après-midi
4P Buix Mathilde	tous les matins : 8h-11h30	lu et ma: 13h30-15h05	Jeudi et vendredi après-midi
5P Montignez Oxana et Léna	tous les matins : 8h10-11h35	tous les après-midi : 13h40-15h15	*
6P Courchavon Lorraine et Lola	tous les matins : 8h-11h30	tous les après-midi : 13h30-15h05	*
7P Courtemaiche Hildegarde	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45	*
8P Courtemaiche Sara	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45	*
Lucine intervient en 5P, 6P, 7P et 8P Lola intervient aussi en 6P et en 8P Sara intervient aussi en 7P auxiliaires : Léna Amstutz, Romane Staub, Déborah Corvasce			

**\* Le mercredi après-midi est toujours congé !**

Rappel :

Selon la directive du Service de l'Enseignement, les horaires généraux pour 2025-2026 seront donnés entre mi-mai et fin mai 2025 !

La crèche et l'UAPE sont au courant de cette échéance et auront les horaires aussi à cette date.



# **PISCINE : HORAIRE 2024 - 2025 À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE**

Les enfants prennent le bus pour aller à la piscine.

2P Courtemaiche	3P Buix	4P Buix	5P Montignez	6P Courchavon	7P Courtemaiche	8P Courtemaiche
jeudi	jeudi	mardi	mardi	mardi	mardi	mardi
8h15-9h45	8h15-9h45	13h30-14h45	13h30-14h45	13h30-14h45	13h30-14h45	13h30-14h45
14 élèves auxiliaire	14 élèves auxiliaire	15 élèves auxiliaire	24 élèves auxiliaire	17 élèves	19 élèves auxiliaire	14 élèves
29.08.24	31.10.24	27.08.24	09.01.25	18.03.25	21.01.25	10.12.24
05.09.24	07.11.24	03.09.24	16.01.25	25.03.25	28.01.25	17.12.24
12.09.24	14.11.24	10.09.24	23.01.25	01.04.25	04.02.25	07.01.25
19.09.24	21.11.24	17.09.24	30.01.25	08.04.25	11.02.25	14.01.25
26.09.24	28.11.24	24.09.24	06.02.25	15.04.25	18.02.25	04.03.25